

SENEGAL 2029

ACCES UNIVERSEL A L'ELECTRICITÉ

Prospectus d'investissement

La dernière étape vers
l'accès universel

Préface de Monsieur le Ministre de l'Energie et du Pétrole



Dr El Hadji Abdourahmane DIOUF
Ministre de l'Énergie et du Pétrole

L'accès à une énergie fiable, abordable et durable est au cœur de l'ambition de transformation économique et sociale portée par le Sénégal. Bien plus qu'un service essentiel, l'électricité constitue un puissant levier de développement. Elle améliore les conditions de vie des populations, favorise l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau, soutient les activités productives et contribue à réduire les inégalités entre les territoires.

Ces dernières années, notre pays, sous la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, a accompli des progrès significatifs vers

l'accès universel à l'électricité, grâce à la mobilisation de l'État, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs publics et privés. Des investissements importants ont été engagés et des milliers de localités ont été couvertes, permettant une progression notable du taux d'accès à l'électricité, notamment en milieu rural.

Aujourd'hui, le Sénégal entre dans la dernière phase de cette ambition nationale. L'objectif est désormais clair : **garantir, d'ici à 2029, l'accès à l'électricité à chaque Sénégalais, où qu'il vive sur le territoire national.**

Cette étape exige une mobilisation accrue. Elle concerne les localités les plus éloignées et les plus difficiles d'accès, nécessitant des solutions adaptées, combinant extension du réseau, mini-réseaux solaires et systèmes solaires autonomes. À travers la **Stratégie d'Achèvement de l'Accès Universel à l'Électricité**, le Gouvernement a défini une feuille de route claire, fondée sur une planification rigoureuse, une optimisation des investissements et un cadre de gouvernance renforcé.

Le présent Prospectus s'inscrit dans cette dynamique. Il présente les besoins de financement de cette dernière phase ainsi que les opportunités de partenariat et d'investissement offertes aux institutions financières, aux partenaires au développement et au secteur privé.

Notre ambition est de faire de cette dernière étape une œuvre collective. L'État entend jouer pleinement son rôle d'impulsion, de coordination et de facilitation, tout

en créant les conditions d'une participation accrue du secteur privé, notamment national, dans le financement et la mise en œuvre des projets.

Nous lançons ainsi un appel à tous nos partenaires pour qu'ils rejoignent cette dynamique et contribuent à transformer les engagements en réalisations concrètes.

Atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2029 constituera une avancée majeure pour notre pays. Il participe à la concrétisation de l'équité territoriale qui est un principe démocratique. Il permettra aussi et surtout de booster l'activité économique au niveau le plus périphérique : aucune activité économique d'envergure ne peut se mener sans disponibilité de l'énergie. Ce sera enfin la traduction concrète d'une vision, celle d'un Sénégal où aucun territoire et aucune population ne sont laissés en marge du développement.

Ensemble, franchissons les derniers kilomètres vers l'accès universel à l'électricité et faisons de cette ambition une réalité pour chaque Sénégalais.

Dr El Hadji Abdourahmane DIOUF
Ministre de l'Énergie et du Pétrole

Résumé exécutif

Le Sénégal entre dans la dernière phase vers l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2029, priorité nationale inscrite au cœur de la Vision Sénégal 2050. Les progrès accomplis sont significatifs : le taux national d'accès est passé de 76 % en 2019 à 86,2 % en 2024, tandis que 53 projets et programmes représentant près de 855 milliards FCFA d'investissements ont été engagés ces dernières années.

Cette dynamique doit désormais être menée à son terme. Sur les 25 725 localités du pays, 12 683 sont déjà électrifiées et 6 571 supplémentaires sont couvertes par des projets en cours, dont l'achèvement est attendu à l'horizon 2027. La dernière phase porte ainsi sur 6 471 localités restant sans financement identifié, représentant environ 112 500 ménages et presque un million de personnes à couvrir d'ici 2029.

Pour y parvenir le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie d'Achèvement de l'Accès Universel à l'Électricité (SAAUE 2029) fondée sur une planification localité par localité et une combinaison de solutions réseau et hors réseau au moindre coût. Le besoin résiduel est évalué à 395,8 milliards FCFA, avec une stratégie de financement diversifiée mobilisant ressources publiques et concessionnelles, financements verts et innovants, ainsi que secteur privé et PPP.

Solution retenue	Localités à couvrir	Part	Besoin d'investissement*
Extension du réseau MT/BT	3 978	61,4 %	278,3 Mds FCFA
Mini-centrales solaires PV	844	13,1 %	110,5 Mds FCFA
Systèmes solaires domestiques (SHS)	1 649	25,5 %	7,0 Mds FCFA
Total	6 471	100 %	395,8 Mds FCFA

* Besoins consolidés incluant les coûts associés prévus dans le Plan d'Investissement Consolidé.

Le Sénégal aborde cette phase avec des conditions de mise en œuvre renforcées : nouveau Code de l'électricité ouvrant davantage le secteur aux acteurs privés, cadre réglementaire de l'électrification rurale décentralisée, guichet unique en cours d'opérationnalisation et gouvernance consolidée autour du COPIL et de l'UCS du Programme d'Accès Universel, chargés d'assurer le pilotage, la coordination, le suivi des investissements et la résolution des contraintes de mise en œuvre.

La priorité est désormais d'achever les investissements engagés et sécuriser les financements et partenariats nécessaires pour couvrir les dernières localités. La Table ronde d'octobre 2026 ouvre cette nouvelle séquence en réunissant Gouvernement, partenaires techniques et financiers, institutions financières et secteur privé autour d'un objectif commun : transformer les engagements en réalisations et atteindre ensemble l'accès universel à l'électricité d'ici 2029.

SOMMAIRE

Préface de Monsieur le Ministre de l'Energie et du Pétrole	1
Résumé exécutif.....	3
1. Une ambition nationale pour transformer le Sénégal.....	6
1.1. L'accès universel à l'électricité au cœur de la transformation du Sénégal	6
1.2. Une dynamique engagée et des résultats visibles	7
1.3. Des défis qui persistent.....	9
2. La dernière phase vers l'accès à l'électricité	11
2.1. La stratégie nationale d'achèvement fondée sur une planification optimisée	11
2.2. Le portefeuille de projets de la phase d'achèvement	11
3. Les besoins et la stratégie de financement	12
3.1. Les besoins résiduels	12
3.2. La stratégie de financement	13
3.3. Les opportunités de participation du secteur privé.....	14
4. Les conditions en place pour réussir la phase d'achèvement.....	15
4.1. Un cadre institutionnel et légal renforcé	15
4.2. Une gouvernance consolidée	17
5. Rejoindre la dynamique d'achèvement	19
5.1. Une démarche partenariale au cœur au cœur de la phase d'achèvement (2026-2029).....	19
5.2. La table ronde des partenaires	20
CONCLUSIONS.....	21

Liste des Tableaux, Illustrations et Cartes

Figure 1 – Taux de couverture électrique régional (données 2024)	8
Figure 2 - Réseaux électriques de Senelec (Sept 2023)	8
Figure 3 – Statut d'électrification des localités et des ménages du Sénégal.....	9
Figure 4 – Répartition des localités par statut d'électrification.....	11
Figure 5 – Répartition des localités à électrifier par technologie	12
Figure 6 – Répartition des besoins d'investissement 2025-2029 par poste	12
Figure 7 – Besoins d'investissement par pôle territorial et par technologie.....	13
Figure 8 – Répartition des besoins d'investissement par sources de financement	13
Figure 9 – Principaux acteurs institutionnels du secteur électrique au Sénégal et missions.....	15
Figure 10 – Schéma de gouvernance du Programme d'Accès Universel (selon arrêté n°010537 du 15 mai 2026).....	18

1. Une ambition nationale pour transformer le Sénégal

Message clé : Le Sénégal a fait de l'accès universel à l'électricité une priorité nationale et dispose aujourd'hui d'une dynamique solide, portée par des résultats concrets et une volonté politique renouvelée.

1.1. L'accès universel à l'électricité au cœur de la transformation du Sénégal

L'accès universel à l'électricité constitue un axe majeur de la Vision Sénégal 2050 et de l'Agenda National de Transformation. Cette ambition est réaffirmée dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) 2025-2029 et s'inscrit dans les engagements internationaux du Sénégal, notamment l'Objectif de développement durable n°7 (ODD7) relatif à l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable. La Stratégie Nationale de Développement 2025-2029 traduit cet engagement en fixant l'objectif de garantir à 100 % de la population un accès à l'énergie à l'horizon 2030.

Au-delà d'un enjeu d'équipement, l'accès à l'électricité est envisagé comme un levier de transformation économique, sociale et territoriale. Il conditionne le développement des activités productives et l'attractivité des territoires, facilite l'accès aux services essentiels, notamment de santé et d'éducation, et contribue à offrir à l'ensemble de la population les mêmes opportunités de développement. L'accès universel constitue ainsi un fondement essentiel de la transformation économique et sociale portée par la Vision Sénégal 2050.

Cette ambition s'accompagne de la transformation progressive du système énergétique, autour d'un mix plus diversifié, compétitif et durable. L'objectif est notamment de réduire les coûts de production de l'électricité tout en poursuivant la transition vers des sources d'énergie moins carbonées. Dans cette perspective, le Sénégal ambitionne de porter la part des énergies renouvelables à 36,1 % du mix énergétique, afin de conjuguer compétitivité, durabilité et valorisation des ressources nationales.

Enfin, l'électricité constitue un levier transversal de développement bien au-delà du seul secteur énergétique. Cette vision se retrouve notamment dans l'approche du « Nexus Eau-Énergie-Agriculture », qui valorise les complémentarités entre accès à l'énergie, accès à l'eau et développement des activités productives. L'électricité facilite ainsi l'accès à l'eau, notamment par l'alimentation de systèmes de pompage et

d'adduction dans les zones rurales. Il soutient également l'essor des usages productifs dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture et la pêche, en permettant la transformation, la conservation et la valorisation des productions. Ainsi, l'énergie ne se limite pas à éclairer les foyers ou à alimenter les industries : elle devient un catalyseur de sécurité alimentaire, de résilience des territoires et de création de revenus. En articulant accès universel, transition vers les renouvelables et usages productifs, le Sénégal esquisse une vision intégrée où l'énergie irrigue l'ensemble des dynamiques de développement.

1.2. Une dynamique engagée et des résultats visibles

L'engagement du Sénégal en faveur de l'accès universel à l'électricité s'est traduit ces dernières années par une mobilisation croissante de l'État, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé. Le Plan opérationnel élaboré en 2018-2019 a permis d'identifier les localités à électrifier, les solutions techniques adaptées et des besoins d'investissement alors estimés à près de 700 milliards FCFA. Sur cette base, le Gouvernement a organisé en avril 2021 une Table ronde des partenaires afin de mobiliser les financements nécessaires à l'atteinte de l'accès universel.

Cette Table ronde a suscité une forte mobilisation des partenaires : près de 394 milliards FCFA de financements ont été annoncés par les partenaires techniques et financiers, parallèlement à de nombreuses propositions d'investissement du secteur privé. Cinq ans plus tard, 538 milliards FCFA ont été sécurisés sur la base des engagements et offres reçus.

Au-delà de la Table ronde, cette dynamique d'investissement s'est poursuivie. 53 projets et programmes d'électrification ont été engagés ces dernières années, représentant près de 855 milliards FCFA d'investissements mobilisés par l'État, les partenaires et les opérateurs privés. Une partie importante de ces investissements est encore en cours de déploiement et continuera à produire ses effets au cours des prochaines années.

Les résultats sont déjà significatifs. Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 76 % en 2019 à 86,2 % en 2024. Les progrès sont particulièrement marqués en milieu rural, où le taux d'électrification est passé de 42,30 % en 2018 à 69,84% en 2023, soit une progression de plus de 23 points en cinq ans. Ces résultats positionnent le Sénégal parmi les pays les plus avancés d'Afrique subsaharienne en matière d'électrification rurale.

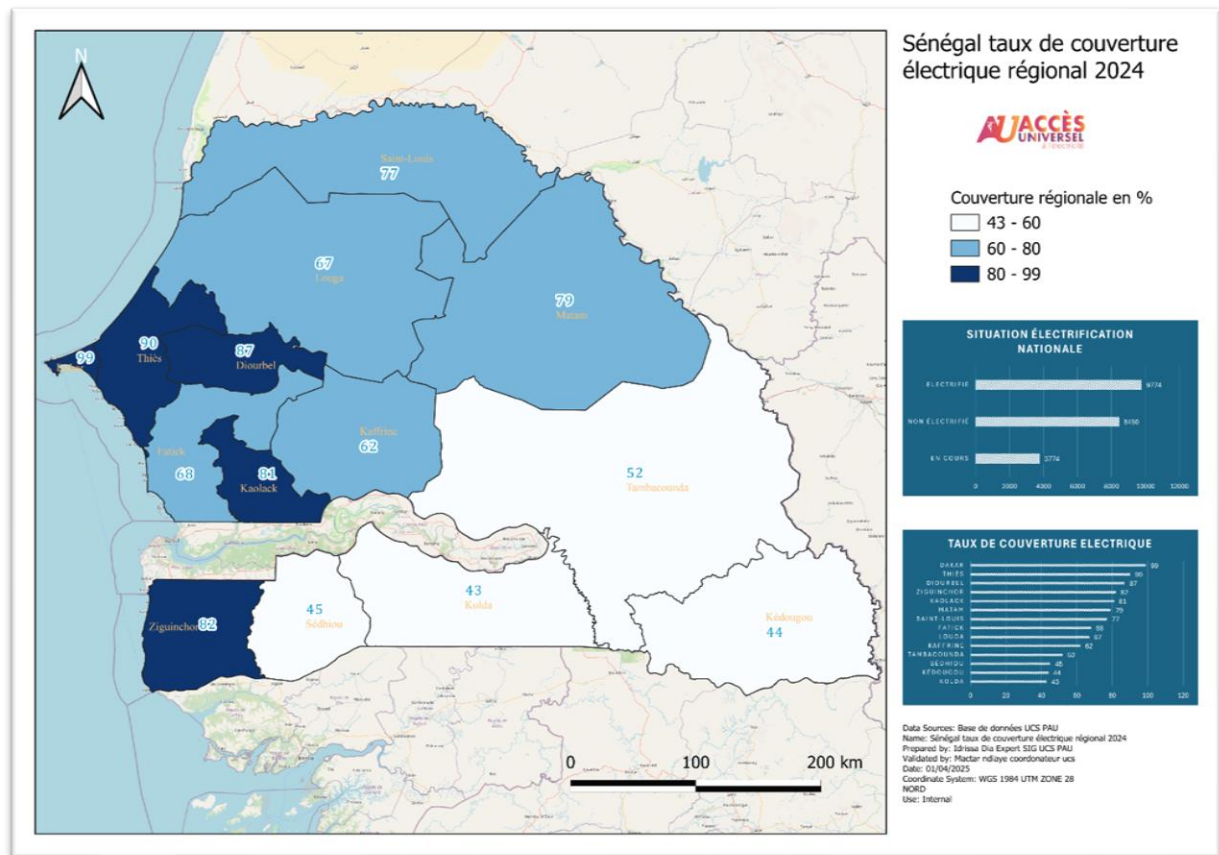
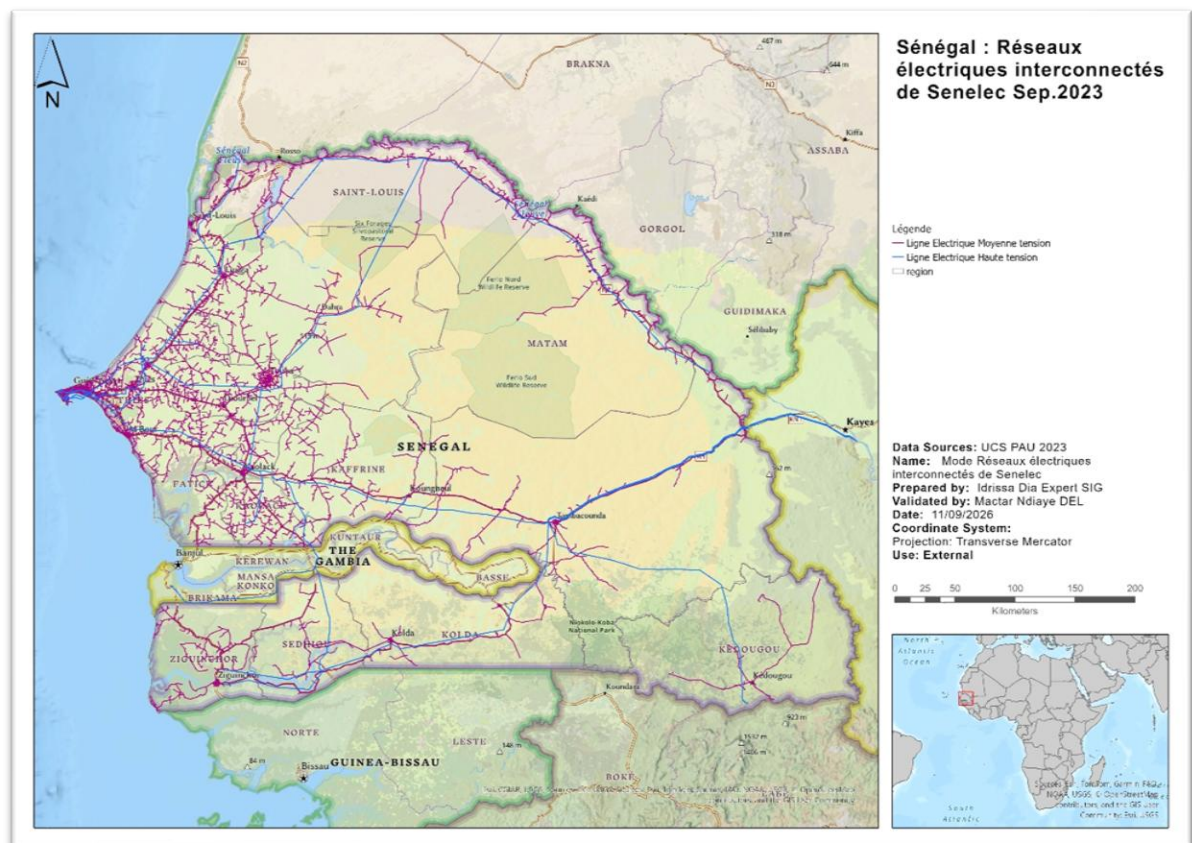


Figure 1 – Taux de couverture électrique régional (données 2024)



La Base Accès consolidée avec les données de l'ANSD 2023 permet aujourd'hui de disposer d'une vision actualisée de cette progression : 12 683 localités sur 25 725 sont électrifiées et 6 571 localités supplémentaires sont couvertes par des projets en cours de réalisation, portés notamment par Senelec, l'ASER, le PUDC, le MCA, le PUMA, ENDEV/GIZ et SOGEM/OMVS. Leur achèvement attendu à l'horizon 2027 permettra de franchir une nouvelle étape vers l'accès universel.

Le Sénégal aborde ainsi la dernière phase de l'accès universel en capitalisant sur un portefeuille important d'investissements, des projets déjà engagés sur l'ensemble du territoire et des progrès substantiels enregistrés ces dernières années.

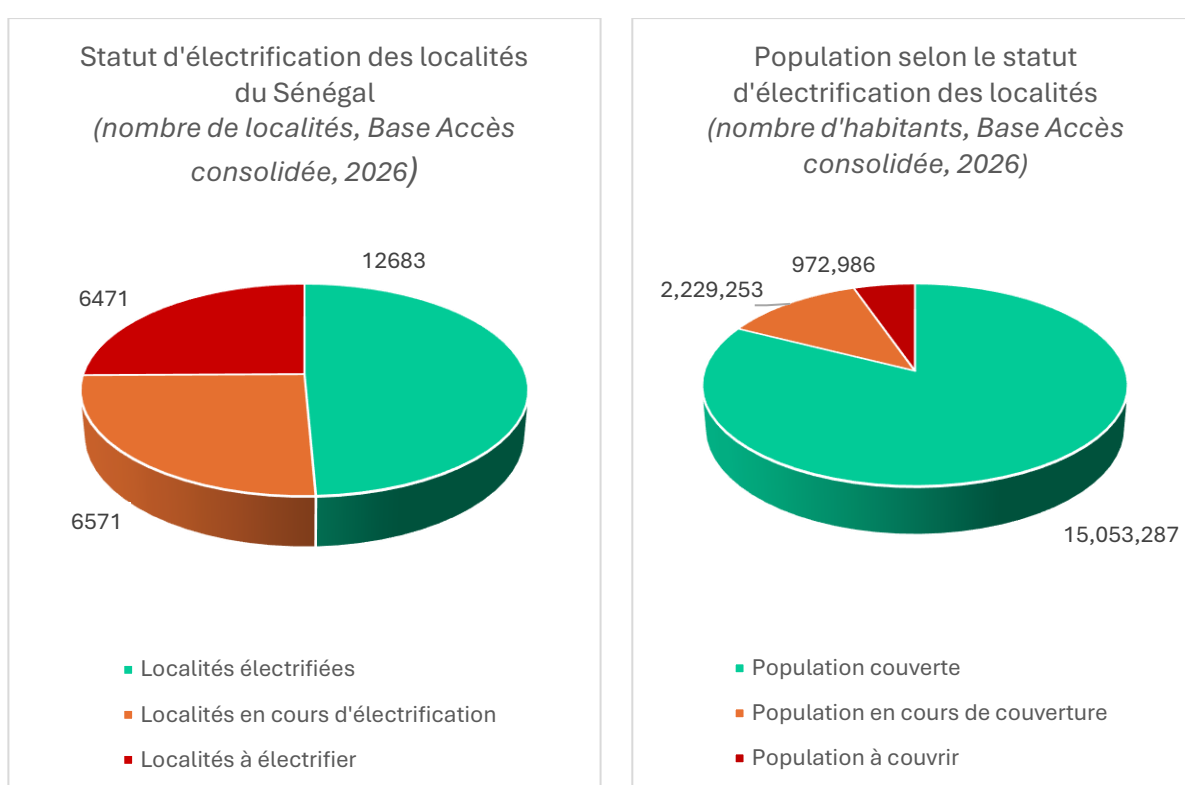


Figure 3 – Statut d'électrification des localités et des ménages du Sénégal

1.3. Des défis qui persistent

Malgré ces avancées, la mise en œuvre du Programme d'Accès Universel s'est révélée plus longue et plus coûteuse qu'anticipé, ne permettant pas d'atteindre l'objectif initialement fixé à 2025. Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs externes — pandémie de COVID-19, guerre en Ukraine, perturbations des chaînes d'approvisionnement et hausse du coût des équipements — et de contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

Le diagnostic réalisé met notamment en évidence des délais dans la mobilisation effective des financements et les procédures de passation des marchés, pouvant atteindre jusqu'à 30 mois sur certaines opérations. Il identifie également des contraintes techniques (arrêts de chantiers, pannes de centrales solaires, retards de mise en service), tarifaires (retards de compensation du Fonds de Soutien à l'Electricité aux concessionnaires) et opérationnelles (faible coordination entre maîtres d'ouvrage, absence de calendrier d'intervention partagé, pratiques de dumping de certaines entreprises), ayant affecté le calendrier des projets.

Ces contraintes ont eu un impact direct sur le rythme d'exécution des investissements. 30 % des projets dont l'achèvement était initialement prévu en 2024 étaient encore en cours d'exécution lors du diagnostic, tandis que le taux global de décaissement des projets suivis s'établissait à 41 %, avec des situations variables selon leur niveau de maturité et d'avancement.

Ces constats ne remettent pas en cause les acquis du programme, mais appellent une approche renouvelée pour sa dernière phase : achever les investissements déjà engagés, actualiser les besoins restant à couvrir et, surtout, mieux anticiper les contraintes susceptibles d'affecter la préparation et l'exécution des nouveaux projets. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a engagé l'élaboration d'une Stratégie d'achèvement de l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2029, fondée sur une planification actualisée des besoins et un renforcement des conditions de mise en œuvre. Cette nouvelle phase fait l'objet de la section suivante.

2. La dernière phase vers l'accès à l'électricité

Message clé : Le Sénégal dispose désormais d'une stratégie d'achèvement, d'une planification optimisée et d'un portefeuille structuré permettant d'orienter efficacement les financements vers les besoins résiduels pour achever l'accès universel à l'électricité d'ici 2029.

2.1. La stratégie nationale d'achèvement fondée sur une planification optimisée

Face à ces constats, le Gouvernement a arrêté un nouveau calendrier reportant l'objectif d'accès universel à 2029, sur la base d'une appréciation plus réaliste des capacités de financement et de mise en œuvre. Cette Stratégie d'Achèvement de l'Accès Universel à l'Électricité (SAAUE 2029) cible en priorité les 6 471 dernières localités non couvertes par un financement identifié, souvent les plus difficiles d'accès.

L'approche retenue repose sur le principe du moindre coût et sur une combinaison multi-technologies (extension du réseau MT/BT, mini-centrales solaires photovoltaïques, systèmes solaires domestiques - SHS), déterminée localité par localité en fonction du profil démographique et de la distance au réseau existant ou planifié.

Pour atteindre l'objectif de 2029, le rythme d'exécution devra permettre un gain annuel d'environ 6 % en milieu rural, en cohérence avec une progression nationale de +2,9 % par an.

2.2. Le portefeuille de projets de la phase d'achèvement

L'état des lieux consolidé se résume ainsi :

Statut	Localités
Déjà électrifiées	12 683
Couvertes par des projets en cours (achèvement 2027)	6 571
Restant sans financement identifié	6 471
Total national	25 725

Figure 4 – Répartition des localités par statut d'électrification

Pour ces 6 471 localités restantes, la combinaison technologique retenue est la suivante : 3 978 localités par extension de réseau, 844 localités par mini-centrales solaires PV, et 1 649 localités par systèmes solaires domestiques (SHS).

Technologie	Localités concernées	Part
Extension de réseau MT/BT	3 978	61,4 %
Systèmes solaires domestiques (SHS)	1 649	25,5 %
Mini-centrales solaires PV	844	13,1 %

<i>Technologie</i>	<i>Localités concernées</i>	<i>Part</i>
	Total 6 471	100 %

Figure 5 – Répartition des localités à électrifier par technologie

La répartition par pôle territorial de ces 6 471 localités restantes est détaillée au point 1.3.1 ci-dessous, associée aux besoins d'investissement.

3. Les besoins et la stratégie de financement

Message clé : Les besoins résiduels sont précisément identifiés et la stratégie de financement permet de cibler les contributions attendues de chaque catégorie d'acteurs.

3.1. Les besoins résiduels

Le Plan d'Investissement Consolidé (PIC) évalue le besoin résiduel à **395,8 milliards de FCFA** sur la période 2025-2029, se répartissant comme suit :

Poste	Montant (Mds FCFA)
Extension réseau MT/BT	231,9
Mini-centrales solaires PV	92,1
Systèmes solaires domestiques (SHS)	5,9
Frais de gestion et d'études (5 %)	16,5
Frais d'usage productif (5 %)	16,5
Aléas (10 %)	33,0
Total PIC	395,8

Figure 6 – Répartition des besoins d'investissement 2025-2029 par poste

Ce besoin est ventilé entre 8 pôles territoriaux (le pôle de Dakar, ayant atteint la couverture universelle, en est exclu) :

Pôle	# Localités restantes	# Ménages 2029	Extension (Mds)	Mini-PV (Mds)	SHS (Mds)	Budget Total (Mds FCFA)
Diourbel-Louga	2 106	31 561	88,3	23,9	2,6	114,8
Sud-Est	959	17 497	41,2	27,5	1,2	69,9
Nord	897	19 819	38,9	33,8	1,1	73,8
Sud	623	12 695	35,0	1,0	0,6	36,6
Centre	1 066	18 944	50,6	5,5	0,9	57,0
Nord-Est	576	8 543	15,6	17,7	0,4	33,7
Thiès	229	3 407	8,8	1,0	0,2	10,0
Total	6 456¹	112 466	278,3	110,5	7,0	395,8

Figure 7 – Besoins d'investissement par pôle territorial et par technologie

Le pôle Diourbel-Louga concentre le besoin d'investissement le plus élevé (114,8 Mds FCFA), lié à son fort déficit d'accès.

Les pôles Sud, Sud-Est et Diourbel-Louga réunis représentent près des deux tiers des besoins, confirmant la priorité donnée aux zones les plus enclavées.

Le pôle Thiès, déjà fortement électrifié, présente des besoins résiduels limités (10 Mds FCFA).

3.2. La stratégie de financement

La mobilisation des 395,8 Mds FCFA repose sur une diversification des sources, conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme de l'Etat et aux orientations du Ministère chargé des Finances, qui privilégient le recours au financement privé :

Source de financement	Part	Montant (Mds FCFA)
Etat (PTF, JETP, BCI, collectivités)	33 %	130,7
Financements innovants et verts (fonds verts, carbone)	7 %	27,7
Secteur privé & PPP	60 %	237,6
Total	100 %	395,8

Figure 8 – Répartition des besoins d'investissement par sources de financement

¹ Écart de 15 localités complétant le total de 6 471, correspondant aux localités de Dakar, non intégrées dans les pôles présentés.

Cette stratégie s'appuie également sur des instruments financiers alternatifs : redevance d'électrification rurale, fonds de garantie pour les mini-réseaux et SHS, émissions obligataires dédiées aux infrastructures énergétiques durables, financements climat et carbone, fonds de solidarité Accès (RSE, Téléthon, redevance sur le kilowattheure facturé par Senelec), ainsi que des mécanismes de type PforR et de titrisation.

3.3. Les opportunités de participation du secteur privé

Avec 60 % du besoin de financement attendu du secteur privé et des PPP, la phase d'achèvement ouvre des opportunités significatives d'investissement, notamment dans le hors-réseau (mini-réseaux, SHS) où les mécanismes de garantie et d'incitation fiscale sont en cours de structuration pour sécuriser la rentabilité des opérateurs.

La participation du secteur privé peut être structurée à travers plusieurs modalités : PPP, contrats de travaux ou de performance, délégations de service, investissements directs dans les solutions hors réseau, ainsi que différents instruments de financement tels que les fonds de garantie, les financements verts et climatiques, les obligations dédiées aux infrastructures énergétiques ou encore les mécanismes carbone.

Au-delà de l'investissement direct, le Gouvernement souhaite structurer une filière industrielle nationale compétitive (conception, fabrication, intégration, maintenance) à travers un cluster énergétique national réunissant acteurs publics, privés et financiers, un fonds de garantie dédié aux PME locales, l'allègement des barrières administratives et l'assouplissement des critères d'éligibilité aux marchés financés par les bailleurs pour favoriser l'inclusion des PME nationales.

4. Les conditions en place pour réussir la phase d'achèvement

Message clé : Les réformes engagées ces dernières années renforcent la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre les financements mobilisés, dans un cadre de gouvernance, de coordination et de suivi consolidé.

4.1. Un cadre institutionnel et légal renforcé

Le cadre réglementaire a été substantiellement renforcé avec l'adoption de la loi n°2021-31 du 9 juillet 2021 portant Code de l'électricité, qui remplace la loi n°98-29 du 14 avril 1998 et consacre notamment l'électrification rurale décentralisée (ERD), ouvrant davantage le secteur aux acteurs non étatiques.

Les principaux intervenants et leurs missions se répartissent ainsi :

Intervenant	Mission principale
Ministère de l'Energie et du Pétrole (MEP) / Direction Générale de l'Energie (DGE)	Elabore la politique sectorielle définie par le Chef de l'Etat, en assure la mise en œuvre, définit le plan national d'électrification et coordonne l'ensemble des interventions en matière d'accès à l'électricité sur le territoire national.
Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER)	Maître d'ouvrage délégué de l'électrification rurale : traduit les orientations stratégiques de l'Etat en programmes opérationnels, supervise le déploiement des projets, en assure le suivi, le contrôle et l'évaluation, et veille à leur alignement avec le plan national.
Senelec	Opérateur historique, gestionnaire du réseau interconnecté ; met également en œuvre des projets d'électrification rurale d'envergure et exploite les localités électrifiées dans son périmètre, désormais étendu à six concessions d'électrification rurale.
Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE)	Autorité de régulation indépendante : veille au respect des engagements contractuels des concessionnaires, à la protection des consommateurs et à la viabilité économique du secteur, notamment par l'approbation des tarifs.
PUDC, PUMA, MCA, ENDEV/GIZ, SOGEM/OMVS	Structures et programmes partenaires chargés de la mise en œuvre opérationnelle de projets spécifiques d'électrification, aux côtés de l'ASER et de Senelec.
Unité de Coordination et de Suivi (UCS)	Coordonne et suit, pour le compte du COPIL, l'exécution du Programme d'Accès Universel, à l'aide d'une base de données commune et d'un Système d'Information Géographique (SIG) partagé.

Figure 9 – Principaux acteurs institutionnels du secteur électrique au Sénégal et missions

Le Code de l'électricité définit désormais trois grands canaux d'intervention en matière d'électrification rurale :



- Les **concessions d'électrification rurale**, attribuées par l'Etat pour des zones bien définies, suivant les orientations du plan d'électrification rurale ;
- Les **projets d'Electrification Rurale Décentralisée (ERD)**, qui remplacent les projets d'Electrification Rurale d'Initiative Locale (ERIL) : exclusivement hors réseau (mini-réseaux, systèmes autonomes solaires), portés par des opérateurs publics ou privés dans un cadre contractuel validé par l'ASER ;
- Les **programmes d'urgence d'électrification rurale**, visant à répondre rapidement aux besoins d'accès dans les zones prioritaires, généralement réalisés par l'ASER, Senelec, le PUDC ou le PUMA.

Il introduit par ailleurs un régime de **vente libre de systèmes solaires autonomes**, qui permet à des opérateurs privés indépendants de commercialiser des kits solaires domestiques hors concession et hors contrat ERD, afin de stimuler l'accès dans les habitats les plus dispersés.

Le **décret n°2023-285 du 7 février 2023 relatif aux projets d'électrification rurale décentralisée (ERD)** vient compléter ce dispositif en précisant les conditions de développement, d'exploitation, de délégation et de suivi des projets ERD dans les localités rurales non couvertes par les programmes prioritaires ou les programmes d'investissement des concessionnaires. Il encadre notamment les modalités de développement des projets, par mise en concurrence ou à l'initiative d'un porteur de projet, ainsi que les conditions d'attribution et d'exploitation des concessions. Il précise également les dispositions applicables en cas d'arrivée du réseau électrique dans le périmètre d'une concession ERD, contribuant ainsi à renforcer la visibilité du cadre d'intervention des opérateurs.

D'autres mesures renforcent ce cadre :

- Une dérogation sur les marchés publics accordée à certaines structures du secteur, dont Senelec, pour accélérer la mise en œuvre des projets phares d'accès à l'électricité ;
- La mise en place, en cours d'opérationnalisation, d'un guichet unique pour les demandes de licences des opérateurs privés (concessionnaires d'électrification et concessionnaires ERD) ;
- Le maillage intégral du territoire en réseau Haute Tension depuis décembre 2021, avec l'appui de l'OMVS et de l'OMVG, qui a permis l'extension du réseau moyenne tension dans les zones du sud-est jusqu'alors enclavées ;
- Une capacité de production électrique portée de 1 185 MW en 2018 à plus de 1 904 MW en 2024, permettant d'absorber la demande additionnelle liée à l'électrification rurale.

4.2. Une gouvernance consolidée

Le pilotage de la phase d'achèvement de l'accès universel à l'électricité repose désormais sur un dispositif de gouvernance rénové, institué par **l'arrêté n°010537 du 15 mai 2026 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de Pilotage et de l'Unité de Coordination et de Supervision du Programme d'Accès universel (COPIL-PAU et UCS-PAU)**. Ce dispositif est établi dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'achèvement de l'accès universel à l'horizon 2029 et organise l'articulation entre pilotage stratégique, coordination opérationnelle, suivi de la performance, mobilisation des financements et résolution des contraintes de mise en œuvre. Il remplace le dispositif institué en 2021 et constitue désormais le cadre de référence pour la coordination des différentes interventions concourant à l'accès universel.

Au niveau stratégique, le **Comité de Pilotage du Programme d'Accès universel à l'électricité (COPIL-PAU)** est chargé de définir les orientations et les priorités du Programme et de la stratégie d'achèvement, d'assurer la cohérence des interventions des différents acteurs et partenaires techniques et financiers, de suivre l'exécution des mesures et arbitrages arrêtés dans le cadre du pilotage stratégique, et d'approuver les plans d'actions, les programmations annuelles ainsi que les rapports de performance. Il veille également à l'alignement du Programme avec les orientations de la politique énergétique nationale, supervise l'état de mise en œuvre de ses différentes composantes et de ses indicateurs de performance, examine les contraintes institutionnelles, techniques ou financières susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs et formule, le cas échéant, les recommandations nécessaires à leur accélération. Présidé par le Ministre chargé de l'Énergie, le COPIL-PAU bénéficie d'un portage interministériel et multisectoriel : il associe notamment les administrations chargées de l'énergie, des finances et du budget, de la coopération, de l'environnement, des infrastructures et de l'intérieur, ainsi que Senelec, l'ASER, l'ANER, l'AEME, le MCA Sénégal II, le PUDC et le PUMA. Les partenaires au développement et le secteur privé y sont également représentés, consacrant une gouvernance ouverte aux principaux acteurs appelés à contribuer au financement et à la mise en œuvre du Programme.

Sous l'autorité du COPIL-PAU, **l'Unité de Coordination et de Supervision (UCS-PAU)** constitue le niveau permanent de coordination opérationnelle et d'appui technique à la mise en œuvre du Programme. Elle assure la coordination opérationnelle des interventions, veille à l'exécution des décisions et orientations du COPIL, suit les dimensions techniques, administratives et financières des actions et projets inscrits dans le Programme et prépare les dossiers techniques soumis au Comité de Pilotage. Elle est également chargée d'élaborer les rapports périodiques d'avancement, d'identifier avec célérité les difficultés susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs et

de proposer les mesures correctives appropriées. L'UCS joue ainsi un rôle d'interface entre les instances de décision, les administrations, les maîtres d'ouvrage et opérateurs, les collectivités territoriales ainsi que les partenaires techniques et financiers. Sa composition reflète cette vocation opérationnelle et transversale en associant notamment les directions compétentes du ministère chargé de l'Énergie, les administrations financières, Senelec, l'ASER, l'ANER, le PUDC, le PUMA, l'ANSO, les concessionnaires d'électrification rurale et d'électrification rurale décentralisée, les partenaires techniques et financiers ainsi que les experts mobilisés pour son appui.

Pour traiter de manière approfondie les principaux enjeux transversaux du Programme, l'UCS-PAU s'appuie sur des **comités thématiques spécialisés**, qui se réunissent au moins une fois tous les deux mois, préalablement aux réunions de l'Unité. Trois comités sont expressément institués par l'arrêté (**Comité « Suivi-évaluation et Données**, chargé de la collecte, de la consolidation, de la fiabilisation et de l'analyse des informations nécessaires au pilotage du Programme ; Comité « **Raccordement** », qui vise à réduire les délais entre l'achèvement des travaux d'électrification et le raccordement effectif des abonnés ; ainsi que le **Comité « Structuration du financement, mobilisation des ressources et suivi des paiements** », qui constitue le cadre technique dédié à la structuration financière du Programme).

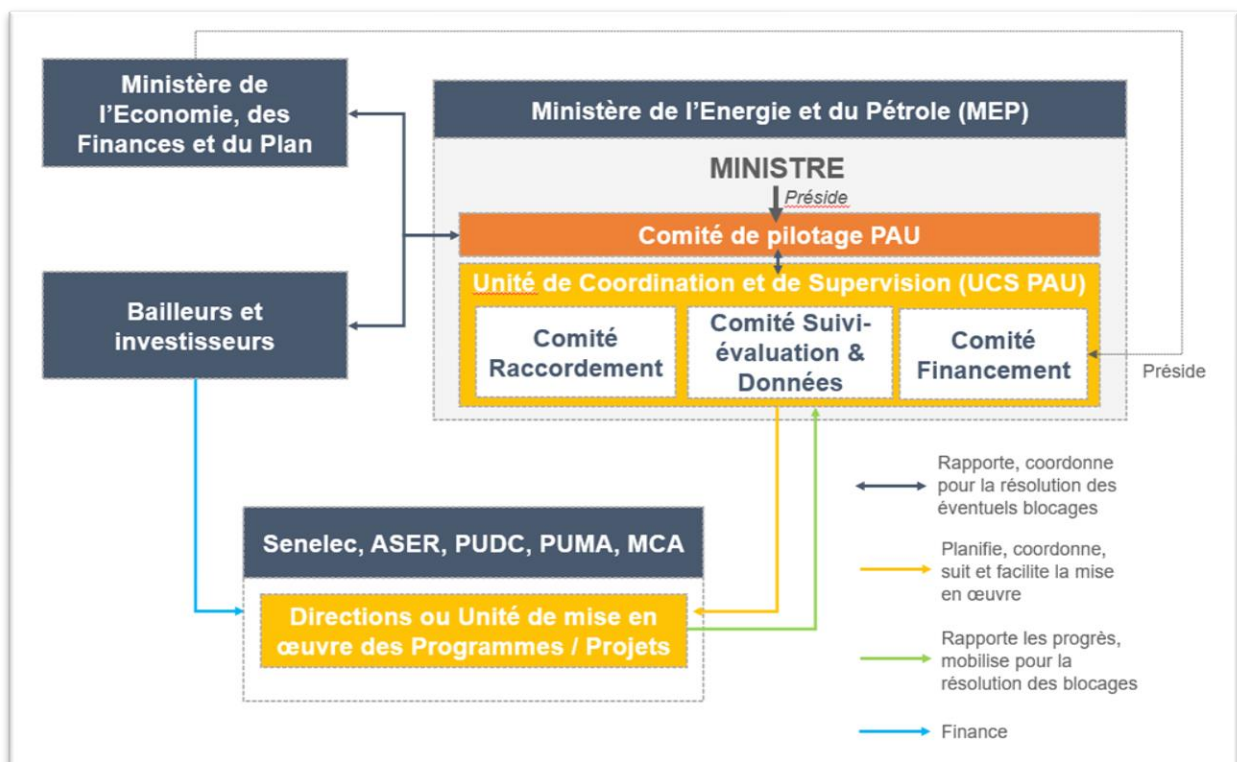


Figure 10 – Schéma de gouvernance du Programme d'Accès Universel (selon arrêté n°010537 du 15 mai 2026)

5. Rejoindre la dynamique d'achèvement

Message clé : Après une phase ayant permis de lancer des projets d'électrification structurants, le Gouvernement s'engage dans une phase d'accélération visant à achever les projets en cours, sécuriser les financements résiduels et atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2029. Cette ambition repose sur une mobilisation coordonnée de l'État, des partenaires techniques et financiers, des institutions financières et du secteur privé, dans un cadre de gouvernance renforcé et de transparence. La Table ronde des partenaires du 6 octobre 2026 s'inscrit dans cette dynamique.

5.1. Une démarche partenariale au cœur au cœur de la phase d'achèvement (2026-2029)

L'atteinte de l'accès universel à l'électricité constitue une ambition nationale qui appelle une mobilisation collective. Les avancées réalisées ces dernières années ont reposé sur l'engagement conjoint de l'État, des partenaires techniques et financiers, des institutions de financement, des opérateurs et des entreprises. La phase d'achèvement entend capitaliser sur cette dynamique et la renforcer jusqu'en 2029.

Le Gouvernement souhaite ainsi inscrire la mise en œuvre de la stratégie dans un partenariat renouvelé, orienté vers les résultats. La priorité est d'abord d'accélérer l'exécution et la finalisation des projets déjà engagés. Pour les nouveaux investissements restant à mobiliser, l'enjeu sera également de tirer les enseignements des projets précédents, afin d'anticiper les contraintes, de raccourcir autant que possible les délais de préparation et de mise en œuvre et de transformer plus rapidement les engagements en réalisations.

Cette approche repose sur un dialogue régulier et transparent avec les partenaires, fondé sur le partage des données et des résultats, le suivi des engagements et l'identification conjointe des difficultés et des solutions. Les dispositifs de gouvernance renforcés ces dernières années en constituent le socle, en particulier l'Unité de Coordination et de Suivi du Programme d'Accès Universel (UCS-PAU), présentée précédemment, qui offre un cadre commun de coordination, de suivi des résultats et de résolution des blocages, sous un portage politique de haut niveau. La mise en place de l'UCS-PAU fait précisément partie des acquis structurants sur lesquels repose la nouvelle phase.

Cette mobilisation concerne également le secteur privé, notamment national, appelé à prendre toute sa place dans la phase d'achèvement, à travers les financements,

travaux, services, équipements et solutions nécessaires à la réalisation du programme. La Table ronde des partenaires doit donner une nouvelle impulsion à cette dynamique collective et ouvrir une séquence de collaboration appelée à se poursuivre jusqu'à l'atteinte de l'accès universel en 2029.

5.2. La table ronde des partenaires

Placée sous le haut patronage du Ministre de l'Énergie et du Pétrole et du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, la Table ronde constitue le principal temps fort de mobilisation autour de la phase d'achèvement. Elle réunira l'État, les partenaires techniques et financiers, les institutions financières, les investisseurs et les entreprises autour d'une même ambition : passer des engagements aux résultats et atteindre l'accès universel à l'électricité au Sénégal.

La Table ronde permettra de partager les progrès accomplis et la feuille de route vers 2029, de présenter les projets et besoins restant à couvrir, d'officialiser de nouveaux financements et partenariats et de susciter de nouveaux engagements. Une place importante sera accordée au secteur privé afin de mettre en lumière les opportunités et les modalités concrètes de participation à cette dernière phase d'investissement.

La journée sera ainsi structurée autour de trois temps forts : le lancement de la phase d'achèvement et la présentation de son plan de financement ; les engagements et perspectives des partenaires financiers ; et la mobilisation du secteur privé autour des opportunités ouvertes par le programme.

Plus qu'un rendez-vous de financement, la Table ronde doit marquer un nouvel engagement collectif en faveur de l'accès universel. Gouvernement, partenaires et entreprises sont appelés à conjuguer leurs ressources, leurs expertises et leurs capacités de mise en œuvre pour achever ensemble, d'ici 2029, l'un des grands chantiers de transformation du Sénégal : garantir à chaque Sénégalais, où qu'il vive, l'accès à l'électricité.

CONCLUSIONS

Le Sénégal entre dans la dernière étape vers l'accès universel à l'électricité. Les progrès accomplis sont considérables, les besoins restant à couvrir sont désormais précisément identifiés et une stratégie d'achèvement à l'horizon 2029 est en place.

Cette dernière phase appelle désormais à transformer rapidement les financements, partenariats et capacités disponibles en réalisations concrètes sur le terrain. Le Gouvernement entend pour cela capitaliser sur les investissements déjà engagés, renforcer les conditions de leur exécution et mobiliser les ressources complémentaires nécessaires, dans un cadre de gouvernance et de suivi consolidé.

L'opportunité est aujourd'hui de rejoindre une dynamique déjà engagée et de contribuer directement à son achèvement. Partenaires techniques et financiers, institutions financières, investisseurs et entreprises peuvent apporter des financements, des expertises, des solutions et des capacités de mise en œuvre déterminantes pour franchir les derniers kilomètres vers l'accès universel.

Le Gouvernement du Sénégal est prêt à travailler avec chacun de ses partenaires pour transformer les engagements en investissements, les investissements en infrastructures et les infrastructures en accès effectif pour les populations.

Ensemble, faisons de l'accès universel à l'électricité une réalité pour chaque Sénégalais d'ici 2029.